

Politique de protection des données relatives à l'organisation des transports scolaires

(Dernière mise à jour le 09/05/19)

La présente politique de protection des données à caractère personnel a pour objectif d'informer les usagers ou administrés de la Région Bretagne sur les engagements et mesures pris afin de veiller à la protection de leurs données à caractère personnel.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre du dispositif de protection des données à caractère personnel :

- Le Règlement Général sur la protection des données n°2016/679 du Parlement et du Conseil du 27 avril 2016,
- La loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978.

La politique de confidentialité pourrait évoluer en fonction du contexte légal et réglementaire et de la doctrine de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

- [Qui sommes-nous ?](#)
- [Les données à caractère personnel traitées](#)
- [Objectifs de la collecte des données à caractère personnel](#)
- [Destinataires des données à caractère personnel](#)
- [Stockage des données à caractère personnel](#)
- [Sécurité des données à caractère personnel](#)
- [Durée de conservation des données à caractère personnel de l'utilisateur](#)
- [Les droits relatifs à la protection des données à caractère personnel](#)

Qui sommes-nous ?

Le responsable de traitement de données à caractère personnel est le Conseil Régional de Bretagne, Collectivité territoriale de Région, immatriculée sous le numéro 233 500 016, ayant son siège au 283 Avenue Général Patton, CS 21101 35700 RENNES représentée par son Président, Monsieur Loïg Chesnais - Girard.

La Région Bretagne a nommé une Déléguée à la Protection des Données (DPO) : Mme Anne-Laure DONZEL, 283, avenue du Général Patton - CS 21 101, 35 711 Rennes Cedex, informatique-libertes@bretagne.bzh

Cette dernière a pour mission de veiller au respect des dispositions de la réglementation sur la protection des données à caractère personnel.

La Région Bretagne la consulte préalablement à la création ou la mise en œuvre d'un dispositif impliquant le traitement de données à caractère personnel. Elle recense dans un registre la liste de l'ensemble des traitements de données à caractère personnel de la Région Bretagne au fur et à mesure de leur mise en œuvre.

La DPO veille au respect des droits des personnes (droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de limitation du traitement et de portabilité le cas échéant).

En cas de difficultés rencontrées lors de l'exercice de ces droits, les personnes concernées peuvent saisir la DPO par email à l'adresse suivante informatique-libertes@bretagne.bzh.

Les données à caractère personnel traitées

Catégorie de données traitées	Données traitées
Données d'identification du représentant légal	<ul style="list-style-type: none">➤ Statut du représentant légal,➤ Nom et prénom,➤ Adresse postale,➤ Le cas échéant, résidence alternée (nom et prénom du second parent),➤ Le cas échéant, attestation sur l'honneur signée des deux parents ou jugement de résidence alternée,➤ Téléphone,➤ Courriel,➤ Signature.
Données concernant l'élève	<ul style="list-style-type: none">➤ N° administratif de l'élève,➤ Photographie,➤ Nom et prénom,➤ Date de naissance,➤ Adresse postale,

Données familiales	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre de frères et sœurs utilisant le transport scolaire, ➤ Nom et prénom des frères et sœurs, ➤ Etablissement scolaire fréquenté par les frères et sœurs, ➤ Date de naissance des frères et sœurs.
Données relatives à la scolarité de l'élève	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Etablissement fréquenté, ➤ Commune de l'établissement, ➤ Classe, ➤ Section suivie (ex : SEGPA, Sport, etc.), ➤ Option ➤ Apprentissage/Alternance ➤ Langue 1, ➤ Langue 2 ➤ Redoublement, ➤ Régime scolaire (½ Pensionnaire, externe ou interne).
Caractéristiques du transport	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Commune / point de montée (arrêt de car), ➤ Correspondance, ➤ Carte KORRIGO (n° de carte, n° client et réseau émetteur, ➤ Jour(s) d'utilisation et date de début du transport.
Données économiques et financières	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Modalités de paiement, ➤ Coordonnées bancaire (IBAN / BIC pour prélèvement mandat SEPA) ➤ Facture / titre de recettes, ➤ N° allocataire CAF.

Les « données à caractère personnel » désignent toute information susceptible d'identifier l'utilisateur directement (par ex., votre nom) ou indirectement (par ex., par le biais de données pseudonymisées).

La Région Bretagne veille à ne collecter et ne traiter que des données strictement nécessaires au regard de la finalité pour laquelle elles sont traitées (minimisation des données).

Les données collectées le sont, selon les cas :

- directement auprès de l'utilisateur par l'intermédiaire des formulaires de collecte (en ligne ou en version papier) remplis par l'utilisateur (le représentant légal pour le compte de l'enfant scolarisé),
- indirectement par l'intermédiaire de tiers, partenaires de la Région Bretagne, tels que les transporteurs de voyageurs, les organisateurs secondaires (communes, communautés de communes, les syndicats mixtes, les associations de parents d'élèves ou les établissements scolaires, etc.).

La Région Bretagne indique à la personne concernée sur le formulaire de collecte les données obligatoires pour assurer le service par l'apposition du signe suivant : « * ». A défaut de réponse de la part de la personne concernée sur les champs mentionnés comme obligatoires, cette dernière ne pourra pas s'inscrire et bénéficier des services fournis par la Région Bretagne.

D'une manière générale, par le biais de ses dispositifs, la Région Bretagne collecte les données à caractère personnel suivantes :

Objectifs de la collecte des données à caractère personnel

Les traitements mis en œuvre par la Région Bretagne répondent à une finalité explicite, légitime et déterminée.

Les données des usagers sont traitées principalement pour les finalités mentionnées dans le tableau ci-dessous :

Finalités poursuivies	Base légale du traitement
➤ Inscription des élèves au transport scolaire et demande de carte de transport scolaire	Exécution d'une mission d'intérêt public conformément à la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 dit loi NOTRe (article L3111-1 du Code des transports)
➤ Renouvellement de carte de transport scolaire	
➤ Gestion des demandes de titre « relais »	
➤ Règlement de la participation familiale au transport scolaire (gestion du règlement et établissement des factures ou titres de recettes)	
➤ Règlement des services par prélèvement en trois fois (mandat SEPA)	Consentement
➤ Détermination du tarif et du coût supporté par le parent ou le ménage compte tenu des ressources du ménage (traitement du n° allocataire)	Consentement
➤ Transmission d'alertes par SMS ou message vocal en cas d'interruption du transport scolaire	Consentement
➤ Transmission par MAIL d'actualité d'ordre générale concernant le réseau de transport BreizhGo	Consentement

Destinataires des données à caractère personnel

En interne, les destinataires des données sont les personnes en charge au sein de la Région Bretagne des services du transport scolaire.

La Région Bretagne ne loue, cède ou ne vend pas les données à caractère personnel des usagers, y compris à des fins de prospection commerciale.

En revanche, les données à caractère personnel peuvent faire l'objet d'un traitement au nom et pour le compte de la Région Bretagne par des prestataires de services de confiance. Dans cette hypothèse, la Région Bretagne s'assure que tous les prestataires avec lesquels elle travaille préservent la confidentialité et la sécurité des données.

La Région Bretagne peut, par exemple, demander de fournir des services qui nécessitent le traitement des données à caractère personnel de ses usagers à :

- des transporteurs de voyageurs,
- des organisateurs (communes, communautés de communes, etc.),
- des syndicats mixtes,
- des associations de parents d'élèves,
- des établissements scolaires.

La Région Bretagne peut également communiquer les données de l'utilisateur :

- aux agents des organismes assurant la gestion des services publics chargés des opérations administratives et comptables, en particulier les agents ayant à connaître des données et des résultats de traitements et leurs supérieurs hiérarchiques ;
- aux services du comptable public ou des établissements bancaires financiers ou postaux concernés par les opérations de mise en recouvrement ;
- aux services de l'Etat habilités à exercer un contrôle en la matière ;
- aux officiers publics ou ministériels;
- aux autorités financières, judiciaires, administratives ou agences d'Etat, organismes publics et autorités de régulation auprès desquelles la Région Bretagne peut, notamment dans le cadre d'une procédure, d'un litige, d'un contrôle et/ou d'une requête être tenue de divulguer certaines données, sur demande et dans la limite de ce qui est permis par la réglementation.

Stockage des données à caractère personnel

La Région Bretagne réalise l'ensemble des traitements des données à caractère personnel de l'utilisateur sur le territoire de l'Union Européenne (UE).

Sécurité des données à caractère personnel

La Région Bretagne s'engage à prendre toutes mesures afin d'assurer la sécurité et la confidentialité des données à caractère personnel de l'utilisateur et notamment à empêcher qu'elles ne soient endommagées, effacées ou que des tiers non autorisés y aient accès.

En cas d'incident de sécurité entraînant, de manière accidentelle ou illicite, la destruction, la perte, l'altération, la divulgation et/ou l'accès non autorisé aux données à caractère personnel des usagers, la Région Bretagne s'engage à procéder à toute notification utile conformément à la Règlementation Informatique et Libertés.

Durée de conservation des données à caractère personnel de l'utilisateur

En fonction de la finalité du traitement, la durée de conservation des données à caractère personnel de l'utilisateur est susceptible de varier.

La Région Bretagne conserve donc les données à caractère personnel des usagers pour la durée nécessaire à la réalisation de la finalité poursuivie ou pour remplir ses obligations légales.

Données concernées	Durées de conservation sous une forme permettant directement ou indirectement une identification (sauf exceptions*)
Données personnelles du représentant légal et de l'élève relatives aux services de transport (inscription et renouvellement)	La période pendant laquelle la personne concernée bénéficie des services de transport scolaire suivie d'un délai de 5 ans* dans le respect de la réglementation en matière de prescription légale
N° de téléphone pour la gestion des alertes	Aussi longtemps que la personne concernée n'a pas retiré son consentement à recevoir les alertes
Coordonnées bancaires (prélèvement SEPA)	Jusqu'à révocation de l'autorisation de prélèvement
Données relatives à vos directives concernant le sort de vos données après votre décès	Aussi longtemps que les données concernées par les directives seront conservées
Copie du justificatif d'identité éventuellement requis lors d'une demande d'exercice de droits	1 an à compter de la date de réception par la Région Bretagne
Données relatives à l'exercice d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement	5 ans à compter de la fin de la procédure liée à votre demande
Données relatives à l'exercice d'un droit d'opposition	5 ans à compter de la fin de la procédure liée à votre demande
Données relatives à l'exercice d'un droit à la limitation d'un traitement	5 ans à compter de la fin de la limitation du traitement

* La Région Bretagne est susceptible de conserver plus longtemps certaines données à caractère personnel afin de remplir ses obligations légales ou réglementaires, et afin de lui permettre d'exercer ses droits (par ex., déposer un recours devant tout tribunal) ou à des fins statistiques ou historiques.

Lorsque la Région Bretagne n'a plus besoin d'utiliser les données à caractère personnel de l'utilisateur, elle les efface de ses systèmes et de ses fichiers ou procède à leur anonymisation afin qu'elles ne permettent plus de vous identifier.

Les droits relatifs à la protection des données à caractère personnel

En application de la Règlementation Informatique et Libertés, l'utilisateur dispose, selon les cas, des droits suivants :

Droit à l'information	L'utilisateur est informé de façon claire, transparente, compréhensible et aisément accessible sur la manière dont la Région Bretagne utilise ses données à caractère personnel et sur ses droits, notamment grâce à cette politique.
Droit d'accès	L'utilisateur peut avoir communication d'une copie de ses données à caractère personnel en contactant la Région Bretagne aux coordonnées ci-dessous. La Région Bretagne pourra exiger le paiement de frais pour toute demande de copie supplémentaire.
Droit à la portabilité	L'utilisateur peut recevoir les données dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine, et a le droit de transmettre ces données à un autre responsable du traitement sans que la Région Bretagne puisse y faire obstacle.
Droit de retirer son consentement	L'utilisateur peut indiquer à la Région Bretagne qu'il retire son consentement au traitement de ses données personnelles.
Droit de rectification	L'utilisateur peut demander à la Région Bretagne de rectifier ses données à caractère personnel si elles sont inexactes ou périmées ou de les compléter si elles sont incomplètes, en contactant la Région Bretagne via le formulaire de contact disponible sur www.breizhgo.bzh
Droit d'opposition	L'utilisateur peut contacter la Région Bretagne pour lui faire part de son souhait de ne plus recevoir d'informations de la part de la Région Bretagne.
Droit à l'effacement	L'utilisateur peut demander la suppression de ses données à caractère personnel en contactant la Région Bretagne aux coordonnées ci-dessous. Dans certains cas, la Région Bretagne peut être contrainte de conserver les données à caractère personnel pour des motifs légaux ou légitimes.
Droit à la limitation	Dans certains cas, l'utilisateur peut demander la suspension du traitement de ses données à caractère personnel.
Droit d'introduire une réclamation	L'utilisateur a le droit de saisir et d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de protection des données compétente au sein de son pays pour contester. L'utilisateur est invité à contacter la Région Bretagne à l'adresse informatique-libertes@bretagne.bzh avant d'introduire toute réclamation auprès de l'autorité de protection des données compétente.

En cas de doute raisonnable sur votre identité, la Région Bretagne se réserve le droit de vous demander des informations ou documents supplémentaires afin de vérifier votre identité. La Région Bretagne s'engage à répondre aux demandes d'exercice de droits dans les meilleurs délais et en tout état de cause dans le respect des délais légaux.